

# Fiche signalétique

Déoban

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom du produit</b>	: Déoban
<b>Utilisations</b>	: Désodorisant liquide concentré.
<b>Fournisseur/Fabriquant</b>	: V-TO Inc. 2975, Nelson Saint-Hyacinthe QC J2S 1Y5 Tél: (450) 774-6849 Fax:(450) 774-4334
<b>FS rédigée par</b>	: Services réglementaires KMK inc.
<b>En cas d'urgence</b>	: CANUTEC (613) 996-6666 (Canada)
<b>Type de produit</b>	: Liquide.

## 2. Identification des dangers

### Vue d'ensemble des urgences

<b>État physique</b>	: Liquide.
<b>Mention d'avertissement</b>	: ATTENTION!
<b>Mentions de danger</b>	: LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES. CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.
<b>Précautions</b>	: Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.
<b>Statut OSHA/HCS</b>	: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
<b>Voies d'absorption</b>	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Inhalation</b>	: Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Peau</b>	: Irritant pour la peau.
<b>Yeux</b>	: Irritant pour les yeux.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

<b>Effets chroniques</b>	: Contient une substance capable d'endommager l'organe cible.
<b>Cancérogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Tératogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur le développement</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur la fertilité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

### Signes/symptômes de surexposition

<b>Inhalation</b>	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux
<b>Ingestion</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Peau</b>	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur

## 2. Identification des dangers

- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Une exposition répétée ou prolongée ne devrait aggraver aucun état pathologique.

Voir Information toxicologique (section 11)

## 3. Information sur les composants

### États-Unis

Nom	Numéro CAS	%
Propan-2-ol	67-63-0	30 - 60

### Canada

Nom	Numéro CAS	%
Propan-2-ol	67-63-0	30 - 60

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Consulter un médecin.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Liquide inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO<sub>2</sub>, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Non utilisables** : NE PAS utiliser de jet d'eau.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes de soufre

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions individuelles** : Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)

### Méthodes de nettoyage

**Déversement** : Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

**Manutention** : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Laver abondamment après usage.

**Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### États-Unis

Ingredient	Limites d'exposition
Propan-2-ol	<p><b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2008).</b>            STEL: 400 ppm 15 minute(s).            TWA: 200 ppm 8 heure(s).</p> <p><b>NIOSH REL (États-Unis, 6/2008).</b>            STEL: 1225 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s).            STEL: 500 ppm 15 minute(s).            TWA: 980 mg/m<sup>3</sup> 10 heure(s).            TWA: 400 ppm 10 heure(s).</p> <p><b>OSHA PEL (États-Unis, 11/2006).</b>            TWA: 980 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).            TWA: 400 ppm 8 heure(s).</p>

### Canada

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 hours)			LECT (15 mins)			Ceiling			
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	Notations
Propan-2-ol	US ACGIH 1/2008	200	-	-	400	-	-	-	-	-	
	AB 6/2008	400	983	-	500	1230	-	-	-	-	
	BC 6/2008	200	-	-	400	-	-	-	-	-	
	ON 6/2008	200	-	-	400	-	-	-	-	-	
	QC 6/2008	400	983	-	500	1230	-	-	-	-	

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

- Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré.
- Mesures d'hygiène** : S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail. Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé.
- Protection individuelle**
- Respiratoire** : Non requis dans les conditions d'utilisations normales.
- Mains** : Caoutchouc naturel (latex).
- Yeux** : Recommandé: Lunettes étanches anti-éclaboussures.
- Peau** : Recommandé: Blouse de laboratoire (sarrau).
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

## 9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide.
- Point d'éclair** : Coupe fermée: 22.5°C (72.5°F)
- pH** : 7 à 8

## 10. Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
- Matières à éviter** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Polymérisation Dangereuse** : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Propan-2-ol	DL50 Cutané	Lapin	12800 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5045 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	16000 ppm	8 heures

### Toxicité chronique

### Cancérogénicité

## 11. Informations toxicologiques

### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient  
Propan-2-ol

ACGIH  
A4

CIRC  
3

EPA  
-

NIOSH  
-

NTP  
-

OSHA  
Aucune.

## 12. Informations écotoxicologiques

Effets sur l'environnement : Non établi

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Espèces	Exposition
Propan-2-ol	-	Aiguë CL50 6550000 ug/L	Poisson	96 heures
	-	Aiguë CL50 1400000 à 1950000 ug/L	Crustacés	48 heures

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.





## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

## 14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	UN1993	LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (Propan-2-ol)	3	II		-
Classification pour le TMD	UN1993	LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (Propan-2-ol)	3	II		-
Classe IMDG	UN1993	Liquides inflammables n.s.a. (Alcool isopropylique)	3	II		-
Classe IATA-DGR	UN1993	FLAMMABLE LIQUIDS, N.O.S. (Propan-2-ol)	3	II		-

GE\* : Groupe d'emballage

Une exemption à la classification ci-dessus peut s'appliquer.

AERG : 128

## 15 . Informations réglementaires

### États-Unis

- Classification HCS** : Liquide inflammable  
Substance irritante  
Effets sur les organes cibles
- Réglementations États-Unis** : **Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses**: Aucun produit n'a été trouvé.
- SARA 302/304 plan d'urgence et préavis**: Aucun produit n'a été trouvé.
- SARA 302/304/311/312 substances dangereuses**: Propan-2-ol
- SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers**: Propan-2-ol: Risques d'incendie, Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique)
- CWA (Clean Water Act) 307**: Aucun produit n'a été trouvé.
- CWA (Clean Water Act) 311**: Aucun produit n'a été trouvé.
- CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels**: Aucun produit n'a été trouvé.
- CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées**: Aucun produit n'a été trouvé.
- CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées**: Aucun produit n'a été trouvé.
- Clean Air Act Section 112(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)** : Non inscrit
- Clean Air Act Section 602 Class I Substances** : Non inscrit
- Clean Air Act Section 602 Class II Substances** : Non inscrit
- DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)** : Non inscrit
- DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)** : Non inscrit

### SARA 313

	<u>Nom du produit</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Concentration</u>
<b>Feuille R - Exigences en matière de rapport</b>	Propan-2-ol	67-63-0	30 - 60
<b>Avis du fournisseur</b>	Propan-2-ol	67-63-0	30 - 60

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FS, et que les copie et redistribution de la FS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FS redistribuée par la suite.

- Réglementations d'État** : **Publication des substances cancérigènes dans le Connecticut**: Aucun des composants n'est répertorié.
- Connecticut - Inpection des substances dangereuses**: Aucun des composants n'est répertorié.
- Substances en Floride**: Aucun des composants n'est répertorié.
- Loi de l'Illinois sur la sécurité des substances chimiques**: Aucun des composants n'est répertorié.
- Loi de l'Illinois sur la divulgation aux employés de renseignements sur les matières toxiques**: Aucun des composants n'est répertorié.
- Publication de Louisiane**: Aucun des composants n'est répertorié.
- Déversement en Louisiane**: Aucun des composants n'est répertorié.
- Déversement dans le Massachusetts**: Aucun des composants n'est répertorié.
- Substances dans le Massachusetts**: Les composants suivants sont répertoriés:  
Propan-2-ol
- Michigan - Matériel critique**: Aucun des composants n'est répertorié.

## 15 . Informations réglementaires

**Substances dangereuses dans le Minnesota:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances dangereuses dans le New Jersey:** Les composants suivants sont répertoriés: Propan-2-ol

**Déversement dans le New Jersey:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Loi du New Jersey sur la prévention des catastrophes toxiques:** Aucun des composants n'est répertorié.

**New York - Substances dangereuses à effets aigus:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Publication de déversement des produits chimiques toxiques dans l'état de New York:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances dangereuses dans l'état de Pennsylvanie - Droit de savoir:** Les composants suivants sont répertoriés: Propan-2-ol

**Substances dangereuses dans le Rhode Island:** Aucun des composants n'est répertorié.

### Californie prop. 65

Aucun produit n'a été trouvé.

### Canada

#### **SIMDUT (Canada)**

: Classe B-2: Liquide inflammable  
Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

#### **Listes canadiennes**

: **Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement):** Aucun des composants n'est répertorié.

**ARET canadien:** Aucun des composants n'est répertorié.

**NPRI canadien:** Les composants suivants sont répertoriés: Propan-2-ol

**Substances désignées en Alberta:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances désignées dans l'Ontario:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances désignées au Québec:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.**

### Réglementations Internationales

#### **Listes internationales**

: **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire du Japon:** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire de Corée:** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

**Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

**Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

## 16 . Autres informations

### États-Unis

**Renseignements à indiquer sur l'étiquette** : LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES. CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.

**Hazardous Material Information System (États-Unis)** :

Santé	*	1
Inflammabilité		2
Risques physiques		0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

**National Fire Protection Association (États-Unis)** :



### Canada

**SIMDUT (Canada)** :



**Date d'édition** : 06/15/2009

**Date de publication précédente** : 04/21/2006

**Version** : 3

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.